

DONATION

Pour préparer au mieux la transmission, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes:

▶ **Concernant toutes les parties :**

- Pièce d'identité.**
- Extrait d'acte de naissance.
- Questionnaire d'état-civil** (au verso)
- Extrait d'acte de mariage** et contrat de mariage / PACS, le cas échéant. **Livret(s) de famille.**
- Votre **Relevé d'Identité Bancaire** signé (*pour la restitution de l'éventuel trop-perçu à la clôture du dossier*).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un **régime de protection** (tutelle, curatelle...).

▶ **Concernant le(s) bien(s) donné(s) :**

* **Pour chaque bien immobilier :**

- Titre de propriété.**
- En cas de **division parcellaire** : Document d'arpentage - PV de bornage et plan du géomètre-expert - Déclaration préalable + non opposition de la mairie / permis d'aménager.
- Si le bien est **loué** : contrat de location et 3 dernières quittances de loyer.
- Si le bien fait l'objet d'un **prêt** en cours : **Tableau d'amortissement** et coordonnées de votre **conseiller**.
- Si le bien est en **copropriété** : **Règlement de copropriété** et ses modificatifs éventuels - Coordonnées du **syndic** de copropriété - Copie des **3 derniers PV d'AG**.
- Si le bien a fait l'objet de **travaux il y a moins de 10 ans** : Copie des **autorisations d'urbanisme** (permis de construire, déclaration préalable de travaux) - **Déclaration d'achèvement et conformité** - Attestation d'**assurances** (dommage ouvrage ou décennale).
- Si le bien est en **lotissement** : copie du **cahier des charges** et du règlement du lotissement.
- Copie des **contrats en cours** (chauffe-eau, contrat d'affichage...)
- Estimation** du bien si vous la connaissez.

* **Pour les titres de société :**

- KBis.**
- Copie des **statuts** à jour.
- Evaluation** des titres par un expert-comptable.
- S'il y a lieu, **PV de l'assemblée** donnant l'agrément à la transmission.

* **Pour les valeurs mobilières :**

- Coordonnées** de la banque et du gestionnaire de portefeuille.
- Références** du compte ou du contrat objet de la transmission.

▶ **Copie des actes de donation antérieure** (dons manuels et/ou acte authentique).

✂ *Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 € sera demandé à l'ouverture de celui-ci.*

Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.

Questionnaire d'état-civil :

Madame / Mademoiselle / Monsieur

NOM : _____

Prénoms - Soulignez l'usuel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____ Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Email : _____

- Situation familiale :
- Célibataire
 - Pacsés *Merci de joindre une copie de la convention et du récépissé de dépôt au greffe / service d'état-civil.*
 - Mariés à la mairie de _____ le _____
Merci de joindre une copie du contrat de mariage, le cas échéant.
 - Veuf(ve) de M. _____
 - Divorcé(e) de M. _____
- Décision rendue par le TGI de _____ le _____

Madame / Mademoiselle / Monsieur

NOM : _____

Prénoms - Soulignez l'usuel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____ Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Email : _____

- Situation familiale :
- Célibataire
 - Pacsés *Merci de joindre une copie de la convention et du récépissé de dépôt au greffe / service d'état-civil.*
 - Mariés à la mairie de _____ le _____
Merci de joindre une copie du contrat de mariage, le cas échéant.
 - Veuf(ve) de M. _____
 - Divorcé(e) de M. _____
- Décision rendue par le TGI de _____ le _____

MENTION LEGALE D'INFORMATION : L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment au service de la publicité foncière aux fins de publication des actes et à des fins foncières, comptables et fiscales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès du Délégué à la protection des données désigné par l'Office Notarial à l'adresse suivante : cil@notaires.fr. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.